

# **RAPPORT TECHNIQUE SUR LA TENUE DU SÉMINAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES SUR LES DÉFIS DES PARLEMENTS AFRIQUE CENTRALE DANS LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**BRAZZAVILLE, 7 AU 9 DÉCEMBRE 2011**

## **I CÉRÉMONIE D'OUVERTURE**

Organisé conjointement par l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) et l'Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie (IEPF), en collaboration avec le Parlement du Congo, le Séminaire Régionale d'information et d'échanges sur les questions environnementales et les changements climatiques (Région Afrique Centrale) s'est tenu au Palais des Congrès à Brazzaville (République du Congo), les 7,8 et 9 Décembre 2011.

Il a regroupé les parlementaires du Burundi, de la République Démocratique du Congo, de la République Centrafricaine, du Sénégal, du Niger et du Congo, pays hôte.

Y ont également pris part, les représentants de l'Institut de l'Energie et de l'environnement de la Francophonie, de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, de l'UICN et des ONG congolaises œuvrant dans les questions environnementales.

Ce séminaire a eu pour objectif de donner aux parlementaires des indications sur leurs nombreuses interrogations autour des problèmes environnementaux et les changements climatiques.

Les travaux se sont déroulés sous le patronage du Deuxième Vice- Président de l'Assemblée nationale, l'Honorable Bernard TCHIBAMBELELA.

Trois (3) allocutions ont ponctué la cérémonie d'ouverture. Elles ont été prononcées tour à tour par :

- Madame Faouzia ABDOLHALIK, Représentante de l'Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie ;
- Monsieur Joseph NDONG, Représentant de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie ;
- L'honorable Bernard TCHIBAMBELELA, Deuxième Vice- Président de l'Assemblée nationale ;

Prenant la parole la première, Madame Faouzia ABDOLHALIK a d'abord remercié le parlement et le peuple congolais pour l'accueil réservé à toutes les délégations et pour avoir accepté d'abriter le séminaire parlementaire sur l'environnement.

Elle a également remercié l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie et les Experts pour la confiance placée en l'institut et pour l'accompagnement dans son mandat de coopération dans les domaines de l'environnement et du développement durable.

Elle a en outre dit que le présent séminaire sur la gouvernance de l'environnement porte, notamment, sur les grandes problématiques environnementales, les enjeux des accords multilatéraux sur l'environnement et le processus de prise de décision auquel le parlementaire est partie-prenante.

Elle a par ailleurs défini les objectifs du séminaire et relevé la pertinence des sujets inscrits à l'ordre du jour des travaux.

Elle a terminé par une note d'optimisme et a souhaité, au nom de l'Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie, pleine réussite au séminaire.

Intervenant à son tour, monsieur Joseph NDONG a d'abord indiqué que le présent séminaire régional de formation et d'échanges sur les défis des parlementaires dans la gouvernance de l'environnement et du développement durable est un des fruits de la coopération entre l'IEPF et l'APF par le biais de sa commission coopération et développement.

Il a en outre défini le rôle des parlementaires dans l'aboutissement des conventions internationales au niveau de chaque pays, et à cet effet, il a souligné l'importance de leur formation et de leur information.

Il a par ailleurs rappelé le montage pédagogique du séminaire en indiquant les principaux axes de réflexion qui portent sur l'émergence des problèmes environnementaux, la naissance des conventions internationales, les principes et leur mise en œuvre, le développement durable, la pertinence des politiques environnementales et leur évaluation.

Il a enfin fait l'évocation des différents sommets sur les problèmes environnementaux en partant du sommet de Stockholm de 1972 à celui de Durban de 2011 et a relevé que les enjeux environnementaux des changements climatiques sont des questions primordiales pour notre continent et en particulier pour le Bassin du Congo.

Ouvrant les travaux, le Deuxième Vice- président de l'Assemblée nationale a d'abord souhaité la cordiale bienvenue aux parlementaires africains, aux éminents conférenciers et aux conseillers de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF).

Il a ensuite indiqué que l'environnement est une dimension humaine majeure qui nous préoccupe tous et que sa détérioration menace l'existence de l'Humanité.

Il a par ailleurs souligné que notre pays, sous la haute autorité du Président de la République **Denis SASSOU NGUESSO**, est un exemple en Afrique dans la recherche des solutions pour la sauvegarde des écosystèmes biologiques forestiers et hydrauliques.

Il a enfin exhorté les parlementaires à mettre à profit les présentes journées pour engager des débats fructueux et de discuter des défis à relever en matière de législations nationales et de contrôle de l'action des gouvernements sur l'environnement ; avec en toile de fond, les enjeux relevés lors de la conférence de Copenhague, dans la perspective de la prochaine Conférence Internationale Rio+ 20 qui se tiendra en juin 2012 au Brésil.

## **II PARTICIPANTS AU SÉMINAIRE**

Ce séminaire d'information et d'échanges a regroupé 33 participants provenant des pays suivants : Burundi, Niger, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Sénégal et République du Congo ainsi que les organisateurs (APF et IEPF) et les experts formateurs.

Le public cible était formé de Sénateurs, Députés, Directeur de Cabinet, Secrétariat Général de Sénat, Assistant parlementaires, Attachés et ONG impliquées dans des activités liées à l'environnement.

## **III CONTENU DES TRAVAUX**

Après la cérémonie d'ouverture, les travaux ont débuté par une présentation générale faite par monsieur Sory Ibrahim DIABATE, coordonnateur scientifique et pédagogique du séminaire. Il a circonscrit le mandat du parlementaire et a défini globalement les quatre problématiques du séminaire à savoir :

1. Les grands enjeux environnementaux ;
2. Les accords multilatéraux sur l'environnement et le développement ;
3. Les outils et les procédures d'aides à la décision ;
4. Les échanges d'expériences et mécanisme de suivi du séminaire.

À chaque problématique sont rattachés plusieurs thèmes pour lesquels le coordonnateur scientifique et pédagogique a fixé des objectifs pédagogiques à atteindre. Ces objectifs

pédagogiques constituent par ailleurs des éléments d'évaluation du séminaire par les participants quant au niveau d'acquisition des connaissances et des savoir-faire résultant des présentations, discussions et débats relatifs à chaque thème.

Il a présenté l'équipe de formateurs qu'il a mobilisés comprenant les agents de l'administration, du privé, de la société civile, de centre universitaire et d'ONG internationale.

### **Thématique 1 : les grands enjeux environnementaux.**

Le premier, **Concept et enjeux du développement durable** a été présenté par monsieur Jean NANGA – MANIANE qui, après avoir fait l'historique du développement durable en soulignant la prise de conscience des humains devant la destruction de l'environnement, s'est appesanti sur les enjeux du développement durable.

Le développement est un processus conduisant à l'amélioration du bien-être des humains. L'activité économique et le bien-être matériel demeurent essentiels mais la santé, l'éducation, la préservation de l'environnement, l'intégrité culturelle par exemple le sont tout autant.

Le développement durable est conçu comme une rupture avec d'autres modes de développement qui ont conduit, et conduisent encore à des dégâts sociaux et écologiques considérables, tant au niveau mondial que local.

Pourquoi faut-il que notre modèle de développement devienne plus durable ? La construction du concept de développement durable a été la réponse à une situation environnementale et sociale jugée préoccupante à bien des égards. On peut ainsi dresser une liste des grands enjeux auxquels le développement durable doit apporter une réponse : enjeux environnementaux, sociaux, économiques et démocratiques.

Le second exposé a été prononcé par monsieur Jean Placide KAYA et a porté sur **la Gestion forestière et exploitation minière en Afrique centrale**. Après avoir rappelé les enjeux de l'exploitation forestière et minière, en prenant pour cadre de référence le Congo, son pays, l'exposant a relevé les causes de la déforestation et de l'exploitation non normée des minerais tout en interpellant l'engagement des parlementaires pour la mise en cohérence d'un cadre législatif adéquat visant la préservation des ressources.

### **Thématique 2 : Les accords multilatéraux sur l'environnement et le développement.**

Deux conventions ont été analysées, à savoir :

- La convention sur la diversité biologique et les protocoles qui sont liés ;
- La convention de lutte contre la désertification et la sécheresse
- La convention sur le changement climatique et le protocole de Kyoto.

Trois thèmes ont été présentés au sujet de **la Convention sur la diversité biologique**, à savoir :

- Protocoles de Carthagène et de Nagoya- Kuala Lumpur, par Jean NANGA MANIANE ;
- Protocole de Nagoya, par Marcel PAMBOU TCHILOEMBA ;
- Enjeux Nord-Sud autour de la diversité biologique, par Sory Ibrahim DIABATE.

Les deux premiers intervenants ont circonscrit les articulations de la convention et des protocoles, les enjeux des protocoles et leur champ d'application, avant d'insister sur l'implication des parlementaires quant à la mise en œuvre desdits protocoles.

Le protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la convention sur la diversité biologique vise à *réguler l'importation et l'exportation d'OGM*. Il a

été signé le 29 janvier 2000. Il est entré en vigueur le 11 septembre 2003 et a été ratifié par 147 Parties.

Ce protocole a notamment pour ambition d'apporter une réponse aux *enjeux des biotechnologies*. Ainsi, le préambule du protocole reconnaît deux facettes aux biotechnologies : *leurs effets potentiellement défavorables pour l'environnement mais aussi leur potentiel pour promouvoir le bien-être* de l'humanité. Les biotechnologies, surtout conventionnelle et moderne, représentent des moyens puissants pour répondre aux besoins des populations. Cependant, ces technologies suscitent en même temps des craintes sur les plans scientifique, économique, sanitaire, écologique, socioculturel et étique.

Le protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques, appelé communément "protocole de biosécurité", est le premier Traité des Nations Unies qui réglemente les biotechnologies au niveau international. Il constitue un élément important du dispositif international visant à sécuriser les échanges internationaux d'OGM. Il a pour objectif de contribuer à protéger la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, compte tenu également de la protection de la santé humaine.

Le Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur vise à contribuer à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité en fournissant des *règles internationales en matière de responsabilité et de réparation* en cas de dommages résultant d'organismes vivants modifiés (OVM).

Le troisième intervenant a, quant à lui, informé les participants sur la piraterie des ressources biologiques africaines par des sociétés occidentales. Il a illustré la présentation avec de nombreux exemples en Afrique Centrale mais également dans d'autres sous-régions pour montrer la portée réelle du phénomène.

Le communicateur a stigmatisé le manque à gagner des pays africains, au regard de l'énorme rentabilité qu'enregistre les occidentaux en obtenant des brevets sur les ressources biologiques recueillies en Afrique. C'est ainsi qu'il a lancé un appel en vue de l'adaptation de lois nationales permettant aux communautés locales et aux États africains de bénéficier des retombées économiques résultant de l'exploitation des ressources génétiques. Pour ce faire les différents pays devront prendre en compte dans l'élaboration des lois nationales, d'une part, de l'Accord de Bangui amendé et d'autre part de la loi modèle de l'OUA concernant l'accès aux ressources biologiques et droits des communautés locales. Ces dispositions contribueront à freiner la dépossession des africains de leurs riches patrimoines naturels.

La présentation de Pierre BATOUNGADIO a porté sur **la Convention de lutte contre la désertification et la sécheresse**. Le conférencier a d'abord fait état des causes et conséquences de la désertification. Il a ensuite mis l'accent sur les effets néfastes du phénomène en épinglant les facteurs socio-économiques comme véritables causes de la dégradation des terres africaines. Pour y faire face, il a envisagé une volonté politique forte et affirmée, au niveau des Etats de la Région en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations.

L'exposé relatif à la **Convention sur le changement climatique et le Protocole de Kyoto** a été présenté par Isidore DIANZINGA et a porté sur la problématique des changements climatiques, l'explication de la cessation des gaz à effet de serre et sur le sommet de Rio qui visait l'adoption des textes juridiquement contraignants vis-à-vis des pays producteurs des gaz à effet de serre.

Le coordonnateur scientifique a illustré les répercussions locales du changement climatique par les pratiques d'économie d'énergie à faire dans les administrations, les industries, les ménages et l'éclairage publique.

Le séminaire de Brazzaville se tient parallèlement aux travaux de la Conférence de Durban sur le changement climatique. Des informations pertinentes ont été données par les coordonnateur scientifique sur les enjeux de cette importante rencontre ainsi que sur l'évolution des négociations.

### **Thématique 3 : Les outils et processus d'aide à la décision.**

En introduisant les travaux sur la deuxième thématique, monsieur Sory Ibrahim DIABATE a fait une présentation sur **les Enjeux et défis de la prise de décision sur l'environnement**. Il a, à cet effet, circonscrit la relation intrinsèque entre les acteurs politiques et techniques dans la prise d'une bonne décision : les décisions politiques étant éclairées les considérations techniques. Il a également relevé les forces et faiblesses de la coordination des actions environnementales.

Le défi majeur de cette prise de décision consistant à concilier différentes logiques (court terme pour l'élu politique face aux électeurs et long terme pour le technicien), les différents départements ministériels impliqués, la société civile et les industries.

Le deuxième thème, **Evaluation environnementale des projets et des politiques** a été présenté par Jean Placide KAYA. L'orateur a renseigné les parlementaires sur les matériaux qui permettent de mesurer les impacts des politiques, plans et projets de développement sur l'environnement et les populations et de proposer des plans de gestion environnementale. A cet effet, il a insisté sur l'utilité pour le parlementaire de connaître et de mettre en pratique les indicateurs d'aide à la décision.

Le processus d'évaluation environnementale couvre l'Évaluation environnementale stratégique s'appliquant aux plans, programmes et secteurs tandis que les études d'impacts environnementaux et sociaux portent sur les projets.

La présentation a mis l'accent sur la participation des populations afin de la prise en compte de leurs préoccupations dans la mise en oeuvre du projet.

Il résulte de cette présentation que le processus d'évaluation environnementale ne constitue pas un frein pour la réalisation des projets mais une bonification qui permet d'identifier les impacts majeurs et de proposer des mesures d'atténuation.

A son tour, monsieur René SAMBA a développé deux thèmes dont le premier a été : **l'Économie de l'environnement** qui permet d'associer des coûts aux dommages environnementaux identifiés par l'Évaluation environnementale.

A ce propos, l'exposant a d'abord défini les concepts fondateurs de l'économie de l'environnement et relevé les difficultés de l'évaluation des problèmes environnementaux. Il a ensuite noté que l'économie de l'environnement permet l'utilisation de la comptabilité nationale verte, l'attribution d'une valeur monétaire aux différents impacts et facilite ainsi le processus de décision dans les grands choix stratégiques des Etats.

Ainsi la première véritable rencontre de l'économie et de l'écologie (constituée en science) intervient probablement en 1968 au sein du rapport du Cercle de Rome, intitulé « Les limites de la croissance ». Ce texte alarmiste sur les limites des réserves énergétiques marque la redécouverte du concept environnement par la théorie néo-classique (rapport Meadow).

C'est dans cette perspective particulière de l'évolution de l'économie mondiale que s'est élaborée le concept de l'économie de l'environnement. Son objectif est d'intégrer les valeurs écologiques de l'environnement dans le cadre particulier de l'économie et plus précisément des sciences économiques et sociales. Ce que les économistes néo-classiques avaient rejetés hors de leur champ de vision, probablement inconsciemment, l'économie de l'environnement cherche à l'inclure.

L'économie de l'environnement est la recherche d'une efficacité nouvelle et réelle qui intègre les interactions entre les intervenants mais aussi entre les interventions humaines et l'environnement. Cette nouvelle orientation n'est pas exclusive de l'ancienne vision économique : il s'agit au contraire de bâtir avec l'économie traditionnelle un édifice qui tient compte de la valeur écologique et des variables environnementales.

Depuis déjà quelques années, les économistes ont pensé à un PIB vert. Par ce dernier, on entend une mesure qui soustrait du PIB conventionnel la baisse du stock de ressources naturelles. Une telle méthode de comptabilisation permettrait de mieux savoir si une activité économique accroît ou fait baisser la richesse nationale lorsqu'elle utilise des ressources naturelles<sup>2</sup>. Cependant, les économistes estiment qu'il serait difficile, sans doute, pour mettre sur pied ce nouvel indicateur.

Son second exposé a porté sur la **Contribution de la forêt à l'économie verte en Afrique Centrale**. A cet effet, après avoir relevé les principes de l'économie verte et passé en revue les principaux auteurs du domaine, il a insisté sur le principe de précaution dans la gestion de l'environnement et a attiré l'attention des parlementaires sur le recul drastiques des espaces verts à exploiter.

La gestion durable appliquée à l'exploitation des forêts tropicales congolaises doit répondre aux besoins du présent sans compromettre ceux des populations à venir. En d'autres termes, l'exploitation forestière doit rendre pérennes la production et la commercialisation des grumes, bois marché nécessite, un cadre théorique permettant de concilier, la croissance économique et la protection de l'environnement.

Les coûts de transaction, la prise en compte des effets externes par un système de taxation et la théorie de l'agence constituent un sous-basement théorique permettant au marché et à l'Etat de répondre à la problématique de la gestion durable des forêts tropicales en République du Congo.

Lors des trois premières décennies du développement économique que (1960, 1970 et 1980), l'exploitation des forêts tropicales denses par l'Etat et le marché, s'est réalisée dans un environnement fait d'abstraction des politiques d'aménagement forestier durable. Cette pratique a rendu responsables les institutions comme l'Etat et le marché de la dégradation du couvert forestier observée durant cette période.

Le marché en laissant s'installer les effets externes négatifs, de même l'Etat en faisant abstraction des politiques économiques protectrices de l'environnement, ont privilégié tous les deux une croissance et un développement économiques dévastateurs des écosystèmes forestiers.

Si une telle dynamique se perpétue, les forêts denses congolaises seront amenées à disparaître d'ici un siècle et demi, et laisseraient le Congo amputé d'une partie de ses ressources. Par ailleurs, ce processus renforcerait la dégradation du bien public mondial que représente le Bassin forestier du Congo.

Face à cette situation désespérée, il est plus qu'indispensable de concilier la logique productiviste de entreprises forestières et la préservation des écosystèmes forestiers. En d'autres termes, jeter un pont entre la concurrence, la compétitivité économique dans la production et la commercialisation des trois tropicaux et la protection de l'environnement forestier. A ce sujet, le développement durable et le principe de précaution se présentent comme les seuls axes susceptibles d'assurer cette jonction.

Ainsi, le marché sur la base des coûts de transaction, l'Etat sur la base d'un système de taxation protégeant et renouvelant l'environnement forestier et la théorie de l'agence comme instrument définissant les contours incitatifs des acteurs économiques opérant dans le secteur forestier, contribuent à la réalisation de la gestion du développement durable des forêts tropicales denses en République du Congo.

Toutes ces présentations ont donné lieu à de fructueux échanges qui ont permis aux participants de ressortir des préoccupations qui ont été reprises dans les échanges d'expérience des parlementaires dans le suivi des dossiers environnementaux.

#### **Thématique 4 : Echange d'expériences et mécanisme de suivi du séminaire atelier.**

La première communication de cette thématique a été faite par madame Safiatou Sall DIOP et a eu pour thème : Présentation du Réseau APPEL : réalisations et perspectives. L'oratrice, après avoir fait l'historique du réseau, a parlé de sa structuration, de son

fonctionnement, de son financement ainsi que des relations avec les parlements nationaux membres et divers partenaires au développement.

Les participants ont organisé un panel sur les expériences des parlements nationaux dans le suivi des dossiers environnementaux et ont donné des contenus aux idées forces soulevées au cours des débats. Il s'agit de :

**1. Stratégie nationale pour le développement durable :**

- La définition claire des rôles du Parlement et du gouvernement dans la mise en œuvre des politiques environnementales ;
- Renforcement des capacités des parlementaires en vue d'exercer un contrôle régulier des actions gouvernementales et, au besoin de dénoncer les écarts entre les politiques envisagées et les réalisations sur le terrain ;
- Mettre à contribution les universitaires pour une bonne maîtrise des différents enjeux des dossiers étudiés par les parlementaires.

**2. Forêts et mines :**

- La recherche de l'équilibre entre l'économie et l'environnement en adoptant des plans globaux d'aménagement du territoire ;
- La prise en compte de l'environnement au moment de la signature des conventions, pendant l'exploitation des ressources et après l'exécution des projets ;
- La systématisation des études d'impacts des projets sur l'environnement ;
- L'harmonisation des différentes politiques environnementales de la Région Afrique Centrale avec les textes et règlements nationaux et internationaux.

**3. Diversité biologique :**

- La mutualisation des efforts entre Etats africains et la mise en œuvre d'une volonté politique commune en vue de freiner le pillage des ressources naturelles africaines ;
- L'exercice du primat de l'avis du parlement avant la signature des conventions et engagements internationaux par le gouvernement ;
- La nécessité de mettre à contribution les experts pour procéder à l'inventaire des textes ainsi qu'à leur analyse en vue de donner des informations adéquates aux parlementaires pour leurs actions ;
- La mise en cohérence d'un cadre législatif africain sur la diversité biologique ;
- La création des centres d'excellence pour la protection des ressources biologiques.

**4. Désertification et sécheresse :**

- L'importance de la consultation des populations riveraines du projet afin qu'elles obtiennent des informations techniques et qu'elles expriment leurs opinions sur le projet.
- La nécessité de la mise en œuvre d'une réflexion d'ensemble pour mieux lutter contre la désertification en Afrique et dans la Région Afrique Centrale ;

**5. Changement climatique :**

- La gestion commune des ressources naturelles avec la création des réseaux des parlementaires pour la sauvegarde des ressources en danger de disparition.
- Les impacts globaux des changements climatiques sur les ressources naturelles : diversité biologique, ressources forestières, ressources en eau.

**6. Réseau APPEL :**

- La création des réseaux des parlementaires à l'instar du réseau APPEL pour promouvoir la défense des intérêts des populations.

#### **7. Impératifs de sécurité alimentaire et crise énergétique :**

- La mise en œuvre des politiques de régénérescence des écosystèmes forestiers ;
- L'utilisation des sources d'énergie alternative pour arrêter le phénomène de désertification

#### **8. Démultiplication des formations pour toucher les collectivités locales chargées de la gestion des ressources naturelles:**

- La nécessité de former les acteurs locaux aux questions environnementales afin de leur permettre de relever les défis environnementaux qui se posent dans leurs localités et d'impliquer les populations à la sauvegarde des ressources naturelles.

### **IV MECANISME DE SUIVI DU SEMINAIRE**

Dans le cadre du suivi du séminaire les réflexions sont axées sur les points suivants :

1/ Définir la ligne de partage entre le mandat de l'Exécutif et celui du Législatif quant au type d'intervention sur les questions environnementales

2/ Concilier les activités relatives à la Gestion durable des forêts et à l'Exploitation minière

3/ Porter une attention sur l'élaboration par les différents pays de lois nationales, qui sont en accord avec leurs engagements internationaux, qui permettront :

- aux communautés locales de bénéficier du partage des avantages et de bénéfices découlant des ressources génétiques;
- aux États de percevoir des royalties sur la valorisation des ressources biologiques.

Pour ce faire il convient de tenir compte de l'Accord de Bangui révisé (1999) et de la Loi modèle de l'OUA adoptée par les Chefs d'État en 2001.

Dans cette optique les pays d'Afrique Centrale devront convenir de la mise en place de centres d'excellence africains sur les ressources biologiques.

4/ Porter un accent fort sur l'élaboration de programmes de lutte contre la désertification qui prend en compte :

- La réhabilitation du Bassin du Lac Tchad, la gestion concertée de l'Autorité du Bassin du fleuve Niger (ABN), la gestion préventive des conflits verts liés à la ressource eau (ressource partagée)
- La sécurité alimentaire, la lutte contre le bradage des terres agricoles en Afrique
- Le partage d'information sur le Centre Africain du développement des engrais

5/ S'assurer que les populations susceptibles d'être affectées par les impacts environnementaux et sociaux des projets parviennent à exprimer leurs préoccupations pendant les séances de participation publique.

6/ S'assurer de l'implication des jeunes dans les activités du Réseau APPEL et du développement de partenariats techniques et financiers entre le Réseau APPEL et d'autres entités.

7/ Concilier les impératifs de sécurité alimentaire avec la crise énergétique (production de biocarburant, action d'épargne sur les combustibles ligneux, le tout sur fond de changement climatique.



8/ Démultiplier les formations pour toucher les parlements au plan local et es élus locaux relevant des collectivités locales chargées de la gestion des ressources naturelles.

## **V PRODUCTION DU RAPPORT ET DIFFUSION DE DOCUMENTS**

Conformément à la philosophie du montage du séminaire et aux dispositions annoncées au début de la session la limitation de l’empreinte écologique de l’activité a été prise en compte.

De manière pratique il s’agit de :

- distribuer le minimum de documents sur support papier
- produire le rapport du séminaire sur des Clés USB

Chacun des participants a ainsi reçu à la fin des travaux, et avant de quitter Brazzaville, une Clé USB regroupant toutes les présentations qui ont été faites pendant les travaux.

## **VI ÉVALUATION DU SEMINAIRE**

Les participants ont reconnu l’importance du séminaire organisé à leur endroit par l’Assemblée Parlementaire de la Francophonie et de l’Institut de l’Energie et de l’Environnement. Ils ont apprécié la qualité des experts et la richesse des contenus des thématiques proposées sur les questions environnementales.

Ils ont apprécié la sérénité des débats et surtout les discussions empreintes d’une bonne ambiance parlementaire.

Au terme des travaux, les participants se sont félicités de la pertinence des thématiques abordés et de la qualité des débats qui s’en sont suivis. Ils se sont réjouis du climat serein de travail qui a prévalu tout au long des trois jours et ont souhaité que ce genre d’échanges soit davantage renouvelé.

## VII LISTE ET CONTACTS DES PARTICIPANTS

IDENTITÉ	QUALITÉ	TÉLÉPHONE	COURRIEL
<b>BURUNDI</b>			
1 Professeur Athanase NDIKUMAKO	Sénateur Vice Président Commission Sociale	257-2221 1232	andikumako@yahoo.fr
<b>NIGER</b>			
2 Mr Falké Bacharou	2 <sup>ème</sup> Vice- Président Assemblée Nationale	227-9696 0696	falkebachar@yahoo.fr
3 Mr Samari Mindeba	Député	227-9676 2670	
<b>REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE</b>			
4 Mr Christian Serge Lengbe	Député, Vice- Président Commission Production, Ressources naturelles et Environnement	236-7505 4653 236-7226 5252	christianlengbe@yahoo.fr
5 Mme Evodie Nakoumbou	Députée Commission Éducation et Santé	236-7552 2898 236-7710 0063	nakevodie@yahoo.fr
<b>RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO</b>			
6 Mr Jean Mukala Bateke			<a href="mailto:mukala@yahoo.fr">mukala@yahoo.fr</a>
Mr Ir. Balikwisha Nyonyo Martin	Sénateur Rapporteur Adjoint Commission Infrastructure	243-9970 32 768 243- 8197 03 276	<a href="mailto:martinnyonyo@yahoo.fr">martinnyonyo@yahoo.fr</a>
<b>SÉNÉGAL</b>			
7 Mr Joseph Ndong	Président Commission Éducation, Jeunesse, Sport et Loisirs	221-33 823 1510 221-77 644 1252	ndongjoe@gmail.com
8 Mme Safiétou Sall Diop	Chargée de Communication UICN	221-33 869 3717 221-77 543 0232	<a href="mailto:Safietou.sall@iucn.org">Safietou.sall@iucn.org</a>
<b>RÉPUBLIQUE DU CONGO</b>			
9 Mr Justin Demassouet	Secrétaire Général Adjoint Secrétaire administratif de	242-05 551 5870 242-06 671 0125	<a href="mailto:demassouet@yahoo.fr">demassouet@yahoo.fr</a>

	l'APF		
10 Vénérable Zely Pierre Inzougou-Massanga	2 <sup>ème</sup> Vice-Président du Sénat Commission Défense et Sécurité	242-05 533 7815 242-06 658 2206	<a href="mailto:zelypierre@yahoo.fr">zelypierre@yahoo.fr</a>
11 Honorable Bernard Tchibambelela	2 <sup>ème</sup> Vice-Président Assemblée Nationale	242-06 635 8418	<a href="mailto:yatchytchy@yahoo.fr">yatchytchy@yahoo.fr</a>
12 Honorable Ambroise Bayakissa	Rapporteur de la Commission Éducation, Culture, Science et Technologie	242-06 933 4296 242-05 533 4296	<a href="mailto:ambroisebayakissa@yahoo.fr">ambroisebayakissa@yahoo.fr</a>
13 Mr Bernard Moulaka	Sénateur	242-05 566 1355	Bernardmoulaka2yahoo.fr
14 Mr Ouakanou Simon	Attaché parlementaire du 2 <sup>ème</sup> Vice-Président de l'Assemblée nationale		
15 Mr Joseph Bouela	Directeur de Cabinet du 2 <sup>ème</sup> Vice-Président du Sénat	242-05 523 0319 242-06 696 5610	<a href="mailto:joboue@yahoo.fr">joboue@yahoo.fr</a>
16 Mr Abolawe Guy Martin	Secrétariat Général du Sénat		<a href="mailto:guymartinabolawe@rocketmail.com">guymartinabolawe@rocketmail.com</a>
17 Mme Thérèse Fouana goubili	Rapporteur de la Commission Affaires Juridiques et Administratives	242-05 551 3828 242-06 677 3420	<a href="mailto:theresengoubili@yahoo.fr">theresengoubili@yahoo.fr</a>
17 Mme Mabika Faustine	Secrétariat Général du Sénat		<a href="mailto:Faustine_mab@yahoo.fr">Faustine_mab@yahoo.fr</a>
18 Mme Ngakala Ondaye Julia	Conseillère du 2 <sup>ème</sup> Vice-Président de l'Assemblée Nationale		<a href="mailto:ngakalajulia@yahoo.fr">ngakalajulia@yahoo.fr</a>
19 Mr Richard Foutoula	Attaché 2 <sup>ème</sup> Vice-Présidente du Sénat	242-06 601 7933 242-05 520 4738	
20 Mme Ngouoninba Émilie Seraphine	Conseillère à la Communication et aux relations interparlementaires à la 2 <sup>ème</sup> Vice-Présidence du Sénat	242-06 668 9917 242-05 767 2360	
21 Mr Bourra Brice-Cesaire		242-06 660 5077	<a href="mailto:Bonheur607@hotmail.com">Bonheur607@hotmail.com</a>

22 Mr Pouy Sosthene		242-06 896 9158	<a href="mailto:Tpn_all_green@hotmail.com">Tpn_all_green@hotmail.com</a>
23 Gatien Clotaire Bongolo	Chargé des relations externes Cercle de Protection de l'Environnement	242-06 637 4465	<a href="mailto:Gatien.clotaire@yahoo.fr">Gatien.clotaire@yahoo.fr</a>
<b>ORGANISATEURS</b>			
24 Mme Faouzia Abdoulhalik	Responsable Programme MOGED IEPF		
25 Mr Bachir Dieye	Conseiller APF		
26 Mr Martin Ndikpo	Conseiller APF		
<b>FORMATEURS</b>			
27 Mr Sory Ibrahim Diabaté	Consultant en Environnement et Développement	1418-659 2574	Sibrad2232yahoo.fr
28 Mr Nanga-Maniane Jean	Environnementaliste	242-06 676 4401 242-05 568 9573	Nangamaniane.jean@gmail.com
29 Marcel Pambou-Tchiloemba	Point Focal National	242-06 678 13 81	Marcel.pambou@yahoo.fr
30 Jean Albert Placide KAYA		242-05 559 26 13 242-06 678 70 89	<a href="mailto:ecodurable2015@yahoo.fr">ecodurable2015@yahoo.fr</a> <a href="mailto:placidekaya@hotmail.com">placidekaya@hotmail.com</a>
31 Pierre Batoungadio	Point Focal National	242- 05 562 34 14	<a href="mailto:batoungadiop@yahoo.fr">batoungadiop@yahoo.fr</a>
32 Isidore Dianzinga	Expert PNUD	242-81 57 75 242-556 1340	
33 René Samba	Professeur Université Marien Ngouapi	242 – 05 551 9712 242 -05 69 9297 242 873 7962	<a href="mailto:renesamba@gmail.com">renesamba@gmail.com</a> <a href="mailto:cerape_congo@yahoo.fr">cerape_congo@yahoo.fr</a>

Sory Ibrahim Diabaté  
 Coordonnateur Scientifique et Pédagogique  
 du Séminaire de formation.